# LIGUE CONGOLAISE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

# **LICOCO**

14, Av. Loango, Quartier 1, Commune de N'djili-Kinshasa/RDC Référence : Boulevard Kimbuta, Arrêt Bar Grand Libulu Tél + 243 81 60 49 837 ou + 243 89 89 72 130

> Email. <u>licocordc@gmail.com</u> www.licocordc.org

# RAPPORT SUR LA MISSION D'EVALUATION DE LA MISE EN APPLICATION DES OUTILS DE GOUVERNANCE REDD à INONGO

« Cas de la Société ERA Congo et SOMICONGO »



# TABLE DES MATIERES

ACRONYMES_	2
RESUME DE LA MISSION_	
I. INTRODUCTION	
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	
III. OBJECTIFS DE LA MISSION_	
IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	
V. METHODOLOGIE ET TECHNIQUE DE LA MISSION	
VI. BREVE PRESENTATION DU PROJET PIREDD /PLATEAU	· 7
VII. OBSERVATION INDEPENDANTE NON MANDATEE	
VIII. 1. CAS DE SOMICONGO	<del></del> ,
A. CLIP	
B. TRANSPARENCE DDES FONDS REDD	
C. MECANISME DES PLAINTES ET RECOURS	
D. SIGNATURE POUR SERVICE ENVIRONNEMENTAUX AU SIGNATURE DES	CLAUSES
SOCIALES	
E. HOMOLOGATION DE PROJET REDD	
IX. DIFFICULTE RENCONTRE	14
RECOMMANDATIONS_	
CONCLUSION	
	<u></u>

#### **ACRONYMES**

LICOCO : Ligue Congolaise de lutte contre la corruption CLIP : Consentement libre informé et préalable

**FONAREDD** : Fond national pour la Réduction des émissions liées à la

dégradation et à la déforestation

**CN-REDD** : Coordination nationale sur la Réduction des émissions liées à

la dégradation à la déforestation

**CAFI** : Initiative pour les forêts de l'Afrique Central

**REDD** : Réduction liée& déforestation et à la dégradation des terres

**CL/PA** : Communautés locales / Peuples autochtones **ONG** : Organisation nationale non gouvernementale

**REPALF** : Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion

Durable des Ecosystèmes Forestiers

**DGPÄ** : Dynamique de groupe des peuples autochtones

**CFLEDD** : Coalition des femmes leaders pour l'environnement et le

développement durable

#### **RESUME**

Le processus REDD+ en RDC a démarré en 2009, sous le pilotage du Ministère de l'Environnement et du développement Durable, avec l'appui du Programme ONU-REDD et de la Banque Mondiale à travers le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et en collaboration avec les organisations congolaises de la société civile et des peuples autochtones.

A travers ce financement des bailleurs, des activités de reboisement, de conservation, d'atténuation, d'adaptation et de sauvegarde ont été financés

La LICOCO dans le cadre de son projet sur l'Intégrité REDD+ dans les Initiatives Climatique, financé par l'Agence Française de Développement via Transparency International, mène plusieurs actions pour promouvoir la gouvernance dans le processus REDD+ et prévenir les pratiques de corruption au profit de la population en faisant le suivi des fonds alloués au processus REDD, en sensibilisant les citoyens à dénoncer les pratiques de corruption dans le processus, en formant les acteurs locaux sur les pratiques de lutte contre la corruption dans le processus REDD+, en recevant les plaintes des citoyens sur la mise en œuvre du processus et en dénonçant les pratiques de corruption qui s'y déroule.

En Septembre 2019, une équipe de la LICOCO s'est rendue à Inongo et plus particulièrement dans les villages de Bobangi, Bolingo et Bongemba, fief où se réalise des activités de la Société SOMICONGO et dans les villages Lokanga, Ikita, Mbale et Nsongo, fief où se réalise les activités de la Société ERACONGO pour évaluer la mise en application par les dites société des outils de gouvernance ci-haut cités.

En réalisant cette mission, la LICOCO poursuivait les objectifs ci-après :

- Vérifier si les outils de gouvernance de la REDD existant sont mis en application par ces deux entreprises ERACONGO et SOMICONGO,
- Sensibiliser et recueillir les plaintes des citoyens en rapport avec les pratiques de corruption dans la réalisation des initiatives REDD.

En réalisant cette mission, la LICOCO poursuivait les résultats ci-après :

- Les Outils de Gouvernance sont mis en application par les 2 sociétés,
- Les Citoyens dénoncent les pratiques de corruption se passant au sein de ces 2 sociétés.

Nous avions constaté pour la Société SOMICONGO, que le processus CLIP avait été réalisé alors que la Transparence et participation des citoyens, les mécanismes de gestion des plaintes, le paiement pour service environnementaux/signature des cahiers de charge, n'ont jamais été réalisés.

En ce qui concerne ERACONGO, le processus CLIP a été aussi réalisé, la transparence et participation des citoyens, le mécanisme des plaintes et recours n'ont pas été réalisés. Quant au paiement pour service environnementaux et la signature des cahiers de charges, la société ERA CONGO finance quelques projets pour les communautés locales

Le registre d'homologation des projets REDD+ n'étant pas encore finalisé par le Gouvernement, les 2 sociétés ne l'applique pas.

C'est dans cet esprit que la LICOCO estime que mise en œuvre du processus REDD coure un risque énorme des détournements des fonds publics et le Gouvernement de la RDC doit réagir pour imposer à tous les porteurs des projets d'appliquer les outils de gouvernance afin de prévenir des pratiques de corruption.

#### I. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite le deuxième massif forestier du monde et doit démontrer son leadership à contribuer aux efforts de la mise en œuvre du mécanisme international de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, connu sous le sigle "REDD+".

Le processus REDD+ en RDC a démarré en 2009, sous le pilotage du Ministère de l'Environnement et du développement Durable, avec l'appui du Programme ONU-REDD et de la Banque Mondiale à travers le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et en collaboration avec les organisations congolaises de la société civile et des peuples autochtones.

A travers ce financement des bailleurs, des activités de reboisement, de conservation, d'atténuation, d'adaptation et de sauvegarde ont été financés

La LICOCO dans le cadre de son projet sur l'Intégrité REDD+ dans les Initiatives Climatique, financé par l'Agence Française de Développement via Transparency International, mène plusieurs actions pour promouvoir la gouvernance dans le processus REDD+ et prévenir les pratiques de corruption au profit de la population en faisant le suivi des fonds alloués au processus REDD, en sensibilisant les citoyens à dénoncer les pratiques de corruption dans le processus, en formant les acteurs locaux sur les pratiques de lutte contre la corruption dans le processus REDD+, en recevant les plaintes des citoyens sur la mise en œuvre du processus et en dénonçant les pratiques de corruption qui s'y déroule.

La présente évaluation entre dans les objectifs du projet car elle va nous permettre de suivre les fonds alloués aux projets mis en œuvre par les sociétés ERACONGO et SOMICONGO dans leurs zones d'interventions en cherchant à savoir si les outils de gouvernance élaborés par la Commission Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo sont appliqués par lesdites sociétés dans le but de prévenir des détournements des fonds.

Les outils de gouvernance élaborés par la CNREDD sont :

- Outils de transparence
- Outils de gestion des plaintes et recours
- Outils de partage des bénéfices et paiement pour services environnementaux
- Outils de consentement libre, informé et préalable
- Outil de diffusion d'information REDD et participation des communautés
- Outil de registre d'homologation des projets REDD+.

### II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

C'est depuis 2015 que la LICOCO réalise le projet sur l'Intégrité dans les Initiatives REDD+ en Province de Mai Ndombe avec un financement de l'AFD via Transparency International en menant des activités de suivi des fonds alloués au processus REDD+.

Ces activités ont pour objectif de prévenir les pratiques de corruption et promouvoir la transparence et la redevabilité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du processus.

En Septembre 2019, une équipe de la LICOCO s'est rendue à Inongo et plus particulièrement dans les villages de Bobangi, Bolingo et Bongemba, fief où se réalise des activités de la Société SOMICONGO et dans les villages Lokanga, Ikita, Mbale et Nsongo, fief où se réalise les activités de la Société ERACONGO pour évaluer la mise en application par les dites société des outils de gouvernance ci haut cités.

Les villages visités font partis du PIREDD 2, qui est aujourd'hui un projet de conservation REDD+ dans la Mai Ndombe et réalisé par les entreprises privées.

#### > Les outils de gouvernance sont :

OUITILS DE GOURVENANCE REDD	IMPORTANCE DES OUTILS DE GOUVERNANCE REDD+
<ol> <li>Mécanisme de transparence, c'est à dire, les 2 sociétés doivent publier les sources de financement, le montant alloué aux projets de conservation REDD+, les montants alloués aux communautés et les réalisations faites sur terrain;</li> <li>Mécanisme de gestion des plaintes et recours;</li> <li>Mécanisme de partage des bénéfices et paiement pour service environnementaux</li> <li>Mécanisme de consentement libre, informé et préalable ou (CLIP);</li> <li>Mécanisme de diffusion de l'information du processus REDD, « c'est à dire, les 2 sociétés doivent publier toutes les informations sur le processus REDD+ »;</li> <li>Registre d'homologation des projets REDD+.</li> </ol>	<ul> <li>Savoir les propriétaires réels des projets pour prévenir l'introduction des personnes corrompues.</li> </ul>

#### III. OBJECTIFS DE LA MISSION

En réalisant cette mission, la LICOCO poursuivait les objectifs ci-après :

- Vérifier si les outils de gouvernance de la REDD existant sont mis en application par ces deux entreprises ERACONGO et SOMICONGO,
- Sensibiliser et recueillir les plaintes des citoyens en rapport avec les pratiques de corruption dans la réalisation des initiatives REDD.

#### IV. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

- Les Outils de Gouvernance sont mis en application par les 2 sociétés,
- Les Citoyens dénoncent les pratiques de corruption se passant au sein de ces 2 sociétés.

### V. METHODOLOGIE ET TECHNIQUES DU TRAVAIL

Pour bien mené cette étude nous avons optés la méthodologie suivante :

- Nous avions tenues 7 réunions avec les communautés locales et peuples autochtones dans les villages ci haut cites;
- Nous avons rencontrés le Ministre Provincial en charge de l'Environnement de Mai-Ndombe pour lui présenter l'ordre de mission et les termes de références de notre mission;
- Nous avions rencontre tous les chefs des villages se trouvant dans les Concessions ERA et SOMICONGO
- L'analyse des documents reçus de d'ERA CONGO et SOMICONGO ;
- Visites des sites de réalisations d'ERA CONGO et SOMICONGO dans les villages ci hauts cités ;
- Réunions individuelles avec les membres des Comités locaux de développement (CLD), Comité Local de Gestion et Comité Local de Suivi.

La LICOCO a visitée 7 villages dont 2 villages des peuples autochtones se trouvant dans la concession d'ERACONGO et 5 villages se trouvant dans la Concession de SOMICONGO. La LICOCO a rencontrée et échangée avec a peu près 2500 personnes se trouvant dans tous ces villages ci haut cités.

Nous avons rencontrés les cadres des entreprises ERACONGO et SOMICONGO qui nous ont fournis les informations sur les projets de conservation qu'elles gèrent.

### VI. DIFFICULTES RENCONTREES

#### • L'accès difficile au site du projet

L'Etat des routes pour arriver dans les sites du projet est impraticable. Pendant la saison de pluie, la route vers les zones NTOMBEZALE et NGONGO pour le deux sociétés, LOKANGA devient casse-tête pour les communautés locales. Sa réhabilitation est urgente pour soulager les populations locales.

# VII. EVALUATION PROPREMENT DITE DE LA MISE EN APPLICATION DES OUTILS DE GOUVERNANCE REDD A ERACONGO ET SOMICONGO

# 1. Cas de la Société SOMICONGO

L'entreprise SOMICONGO travaille depuis quelques années dans le Mai-ndombe et plus précisément dans le groupement NTOMBEZALE où se trouvent particulièrement les peuples autochtones. La société possède un permis d'exploitation de 25 ans délivré par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable dont 4 ans ont déjà été épuisé. La Société a choisi de mener un projet de conservation avec les communautés de NTOMBEZALE à 95 Km à l'Ouest du territoire d'Inongo.

# A. Application du processus clip (consentement libre informé et préalable) et participation des communautés de NTOMBEZALE dans le projet de SOMICONGO

Avant de commencer le projet, SOMICONGO devrait consulter les communautés de Ntombezale pour les informer sur le projet, les avantages du projet, les résultats du projet afin de recevoir leur consentement. C'est un processus qui se réalise durant la mise en œuvre du projet.

Voulant savoir si ce processus de consultation des communautés a été réalisé, la LICOCO a échangé avec les responsables de la société SOMICONGO. Ils nous ont confirmé que la consultation avait été réalisée avant le début du projet et les communautés de Ntombezale étaient accompagnées par des ONG telles que REPALEF, DGPA, CFLEDD etc. durant tout ce processus..

La LICOCO a consulté aussi les communautés de Ntombezale pour confirmer si la consultation faite par la Société SOMICONGO était effective Le Chef de Village et les populations de Ntombezale nous ont confirmé effectivement que la Consultation avait été faite par la Société SOMICONGO.



les photos de l'entretien avec la population du groupement



Au milieu en bonnet rouge, le Chef du groupement NTOMBELAZE

## \* Témoignages des citoyens

- Le propos du chef de groupement NTOMBEZALE : SOMICONGO a commencé en 2018 avec les activités axées sur la sensibilisation et la consultation afin de nous informer sur l'objet du projet et leurs impacts sur les communautés locales (CL) et les peuples autochtones (PA) dans l'espoir que leurs situations liées à la santé, à l'économie, environnementale et à la vie sociale vont s'améliorer
- Un membre du CARG a dit que SOMICONGO, à part les consultations et la signature du cahier des charges, aucune activité n'est réalisée jusqu'aujourd'hui.
- Une femme du Village nous a confirmée qu'elles attendent le Centre de Santé promis par SOMICONGO pour faire soigner leurs enfants



Réponse de SOMICONGO AUX DOLEANCES DES COMMUNAUTES DE NTOMBEZALE

Après avoir écouté les Communautés des Villages visités dans la Concession de SOMICONGO, la LICOCO a une fois de plus rencontrée les responsables de SOMICONGO pour avoir leur réponses aux plaintes des citoyens.

Les responsables de SOMICONGO nous ont répondu qu'ils font face aux difficultés financières pour réaliser le projet.

La question que la LICOCO se pose est de savoir, pourquoi le Ministère de l'Environnement a validé le projet de SOMICONGO alors que ce dernier n'avait pas suffisament des moyens financiers pour réaliser le projet ?

#### B. Outil de transparence des fonds recus et du processus REDD

En évaluant cet outil, nous voudrions savoir si la Société SOMICONGO a publié les fonds récus et les fonds alloués aux financements des cahiers de charge signé entre elle et les Communautés locales. Cette publication des fonds alloués au financement des cahiers de charge et au projet en général met en confiance les Communauté pour leur participation au processus REDD+

Les témoignages recus des Communauté locales comme des peuples autochtones (50 personnes interviewées) affirment que personne ne connait les fonds recus par SOMICONGO pour financer le projet et aucune information n'est donnée quant aux fonds qui vont financer les cahiers de charge signé entre les communautés et la société.

La Société SOMICONGO n'a pas voulu répondre à cette question.

# C. Mécanisme des plaintes et recours mis en place par SOMICONGO

Lors des échanges avec les Communautés locales se trouvant dans la Concession de SOMICONGO, les citoyens ont confirmés qu'il n'existe aucun mécanisme de plaintes et recours mis en place par SOMICONGO.

Les responsables de SOMICONGO contacté par la mission de la LICOCO ont confirmé qu'ils ne savaient pas qu'il fallait mettre en place un mécanisme des plaintes et recours pour ce projet.

La LICOCO leur avait recommandé de mettre en place un mécanisme des plaintes et recours afin de permettre aux communautés d'envoyer leurs doléances en rapport avec la réalisation du projet. Ce mécanisme de plaintes et recours doit être publié dans les langues locales et mettre en place une personne qui pourra aider les citoyens à rédiger et enregistrer les plaintes.

# D. Paiement pour services environnementaux/Signature de Cahier des charges par SOMICONGO

Les Communautés de Ntombezala nous ont confirmé avoir signé en 2018, un cahier des charge entre elles et la société SOMICONGO.

Une copie de ce cahier des charges a été remise à l'équipe de la LICOCO. Il se pose un problème de mis en œuvre de cahier de charge étant donné que la Société SOMICONGO n'a pas des moyens financiers pour réaliser le projet.

Les responsables de SOMICONGO que la LICOCO a rencontrée nous a confirmé que la société avait signé un cahier de charge entre elle et les 7 villages se trouvant dans leur concession.

En analysant les contenus de ce cahier de charge, on constate que la Société SOMICONGO s'était engagée à ; art 3 de constituer un fond de développement local pour financer la réalisation des infrastructures, art 7 de construire des infrastructures sociales, scolaires et de santé, à réhabiliter des routes de dessertes agricoles, réparation des ponts etc.

Tous ces engagements n'ont pas encore été réalisés et les autorités provinciales comme nationales doivent interpeller les responsables de SOMICONGO pour leur demander pourquoi cela n'a pas été réalisé. La LICOCO pense qu'il ne fallait pas que le Gouvernement central donne une concession de conservation à une société privée

qui n'a pas des garanties financières pour mettre en œuvre la dite concession. Cette condition devrait être un préalable pour approuver un projet REDD+ en République Démocratique du Congo

### E. Registre d'homologation du projet SOMICONGO

Le registre d'homologation des projets REDD en RDC n'ont pas encore été finalisé par le Gouvernement. C'est registre est important par ce qu'il permet aux autorités d'avoir des informations sur l'origine des fonds alloués aux projets, les noms propriétaires réels des projets REDD pour éviter des conflits d'intérêt et d'autres informations spécifique et technique du projet.

Si le registre d'homologation existait déjà en RDC, SOMICONGO ne pouvait pas avoir son contrat car la garantie financière pour réaliser le projet n'est pas prouvée.

Ainsi, il est urgent que le Ministère de l'Environnement et Développement Durable puisse mettre en place ce registre d'homologation des projets REDD+

# F. Outil de diffusion de l'Information et de participation des communautés mis en place par SOMICONGO

Lors des échanges avec les communautés locales se trouvant dans la concession de SOMICONGO, il nous a été confirmé que la diffusion de l'Information sur le processus et l'état d'avancement du projet n'est pas effective.

Au début du projet, la société a réalisée des actions de sensibilisation pour informer les communautés sur le projet. Après cela, la société n'a plus organisé d'autres activités pour informer les citoyens sur l'état d'avancement du projet.

Le manque d'information sur le projet peut amener à des rumeurs qui peuvent générer à des conflits.

Les responsables de SOMICONGO contacté par l'équipe de la LICOCO ont précisé que par manque des moyens financiers, ils ne réalisent pas une diffusion générale de l'information sur l'état d'avancement du projet.

#### 2. Cas de la société ERACONGO

L'entreprise ERACONGO mène le projet de conservation dans le groupement de NGONGO et OKANGA.

La société ERA CONGO possède une grande concession de conservation et en 2016 nous avions visité le village de Kesenge de l'autre côté du Lac Mai Ndombe.

Le Groupement de Ngongo et Okanga se trouve à plus de 100 km de l'autre du lac Mai Ndombe. L'équipe de la LICOCO a visité les villages de Nsongo, Lokanga, Ikita et Kesenge.

A. Application du processus clip (consentement libre informé et préalable) et participation des communautés des Nsongo, Lokanga, Ikita et Kesenge dans la concession d'ERA CONGO.

Lors des échanges avec les communautés locales des villages ci hauts cités, le consentement libre, informé et préalable avait été réalisé par ERA Congo au début du projet et la société continue à impliquer les communautés dans le processus de réalisation de son projet.

Les responsables d'ERA CONGO que nous avions contacté nous ont affirmé que le CLIP est réalisé tout au long de l'avancement du projet.



L'image de la Cheffe du groupement NGONGO dans le village de LOKANGA

La LICOCO peut affirmer sans se tromper que le processus de consultation est mis en application par ERA CONGO tout au long de l'avancement du projet.

### Témoignages des citoyens

- Le chef du village BOBANGI reconnait qu'il a été consulté avant et pendant les différentes étapes de la mise en œuvre du projet, le renforcement des capacités des communautés est fait par la société et lors des accords des clauses sociales.
- La cheffe du groupement LOKANGA a confirmé à l'équipe de la LICOCO que la société. ERACONGO les implique dans les activités de pépinière, d'agroforesterie, de culture d'ognons et aubergines et la réhabilitation des écoles

### B. Outil de transparence des fonds reçus par ERA CONGO

Les communautés locales contactées par l'équipe de la LICOCO ont presque tous confirmé que la société ERA CONGO ne diffuse jamais des informations sur les fonds reçus du projet REDD+ et les fonds mis à la disposition des communautés locales pour financer le cahier des charges.

Le fait de ne pas diffuser ces genres d'information auprès des communautés peuvent susciter des rumeurs qui peuvent provoquer des conflits entre communautés.

Les responsables d'ERA CONGO que nous avions contactés n'ont pas voulu répondre à cette question.

#### C. Mécanisme des plaintes et recours mis en place par ERA CONGO

Les communautés des villages visités par l'équipe de la LICOCO ont affirmées que leurs plaintes sont soumises aux CLD créées quant à cette dernière d'acheminer ces plaintes à la société. Les responsables des CLD contactés par notre équipe nous confirmé qu'ils reçoivent des plaintes venant des communautés mais ils manquent des moyens de fonctionnement pour faire acheminer ces plaintes à la société.

Les responsables d'ERA CONGO ont affirmé verbalement à l'équipe de la LICOCO qu'ils ont mis en place un mécanisme des plaintes et recours et a confié cette mission aux CLD.

En discutant en discrétion avec certain chef des villages, nous avions compris que les CLD manquent des moyens de fonctionnement et que les responsables des CLD ont déjà dépassés leurs mandats et qu'il y a urgence d'avoir des nouveaux responsables des CLD élus par les Communautés.

# D. Paiement pour services environnementaux et signature des clauses sociales entre ERA CONGO et les communautés locales

En discutant avec les communautés locales des villages visités, l'équipe de la LICOCO a eu des informations que la société ERA Congo réhabilité les écoles, dont par exemple, l'école se trouvant dans le Village de Lokanga, une école se trouvant dans le village d'Ikita et l'Institut Mbale.

Nous avions demandé aux chefs des villages de nous donner une copie du contrat de cahiers des charges signé entre les communautés et la société ERA mais celle-ci n'en avait pas.

Nous avions contacté la société ERA CONGO pour demander une copie du contrat de cahier des charges signé entre elle et les communautés locales. Les responsables d'ERA CONGO nous ont promis de nous donner une copie mais jusqu' au départ de l'équipe de la LICOCO, nous ne l'avions pas eu.

#### Quelques photos des écoles réhabilitées par ERA CONGO





### E. Registre d'homologation des projets d'ERACONGO

Le registre d'homologation des projets REDD en RDC n'ont pas encore été finalisé. C'est registre est important par ce qu'il permet aux autorités d'avoir des informations sur l'origine des fonds alloués aux projets, les noms propriétaires réels des projets REDD pour éviter des conflits d'intérêt et d'autres informations spécifique et technique du projet.

L'arrêté créant le registre d'homologation existe mais il n'est pas appliqué. Le Ministère de l'Environnement et Développement durable doit urgemment faire appliquer ce registre.

# F. Outil de diffusion de l'Information et participation des communautés par ERA CONGO

Lors des échanges avec les responsables d'ERA CONGO, ils nous ont confirmé qu'ils diffusent des informations sur le processus REDD auprès des communautés mais nous ne pouvons pas le confirmer par ce qu'il n'existe a pas d'évidence qu'on nous a donné.

Les responsables d'ERA CONGO nous ont affirmé qu'ils se déplacent souvent vers les communautés locales pour leur informer sur l'état d'avancement du projet et le processus REDD+ en général.

Le chef de village d'IKITA que l'équipe de la LICOCO a rencontré a confirmé que les responsables d'ERACONGO viennent souvent les voir et discuter avec eux sur le projet mis en œuvre par la société et sur le processus REDD+ en général.

## VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les outils de gouvernance élaborée par la Commission Nationale REDD peuvent être utilisés pour promouvoir la transparence, la redevabilité et prévenir des pratiques de corruption dans le processus REDD en République Démocratique du Congo.

Le Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de l'Environnement et Développement durable devrait demander à tous les porteurs des projets REDD d'en appliquer et qu'il y ait des sanctions pour ceux-là qui ne les appliquent pas.

La présente mission réalisée par la LICOCO montre déjà les risques que courent le processus REDD si les outils de corruption ne sont pas appliqués par les porteurs des projets.

Les bailleurs des fonds qui devraient soutenir la gouvernance du processus, en faisant pression au Gouvernement de la RDC pour qu'il exige l'application des outils de gouvernance par tous les porteurs des projets REDD, semblent fermer les yeux car ce sont les sociétés occidentales qui réalisent des projets REDD+ en RDC.

La LICOCO reste convaincue que la mise en application des outils de gouvernance de la REDD reste le seul garde fous que les communautés locales et peuples autochtones possèdent pour prévenir les détournements des fonds alloués aux processus et aux projets REDD+

C'est dans cette optique que nous recommandons :

# 1. AU GOUVERNEMENT DE LA RDC a travers le MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- De créer un registre d'homologation de la RDC car il existe un arrêté ministériel sur le processus d'homologation des projets REDD
- De mener des actions de suivis pour voir si les porteurs des projets mettent en application les outils de gouvernance élaborés par la CNREDD et sanctionner les porteurs des projets qui ne mettent pas en application ces outils.
- D'Interpeller SOMICONGO pour savoir pourquoi son projet REDD n'est pas réalisé et résilier le contrat si société est incapable de mobiliser les moyens financiers

### 2. A LA SOCIETE SOMICONGO

- De mettre en place un plan de diffusion de l'Information sur le processus REDD en faveur des communautés locales
- De mettre en place un mécanisme des plaintes et recours
- De publier les informations sur les fonds reçus pour leur projet et les fonds alloués au financement des cahiers des charges
- De mobiliser les moyens financiers pour réaliser le projet REDD+

#### 3. A LA SOCIETE ERA CONGO

- Publier le contrat de cahier des charges signé entre elle et les Communautés locales
- Publier les informations sur les financements reçus et les fonds alloués au financement des cahiers des charges
- Réorganiser les CLD pour les rendre efficace et autonome
- Respecter les engagements pris entre elle et les communautés locales contenus dans les clauses sociales

#### 4. AUX BAILLEURS FONDS DU PROCESSUS REDD EN RDC

- De demander au Gouvernement de la RDC de créer le registre d'homologation des projets REDD

 De demander aux agences internationales réalisant des projets REDD+ de mettre en application des outils de gouvernance élaborés par la CNREDD
 De ne pas financer les agences qui ne mettent pas en application les outils de gouvernance de la REDD.